

**CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAYOTTE**

AVIS n°2013-01

Date : 27/03/2013	<b>Plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de l'îlot M'Bouzi et état d'avancement de la mise en œuvre de l'avis du CNPN relatif à la surpopulation de lémuriens bruns dans la réserve</b>	Vote : unanimité
-------------------	---	------------------

Le gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de M'Bouzi nous a présenté ce jour, pour avis et recommandations, le plan de gestion de la réserve ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'avis du CNPN du 3 février 2012 relatif à la surpopulation de lémuriens dans la réserve.

Considérant que :

- la population de lémuriens bruns de la Réserve Naturelle Nationale de l'îlot M'Bouzi est aujourd'hui représentée par moins de 200 individus et ne constitue plus une surpopulation ;
- ces individus ne sont plus entretenus artificiellement et se comportent dorénavant comme une population retournée à l'état sauvage ;
- le milieu naturel dégradé où était cantonnée la population dense de lémuriens connaît actuellement une évolution tout à fait positive, en effet, suite à la disparition et à la dispersion sur l'îlot des lémuriens restants, des régénérations d'espèces indigènes viennent d'être constatées ;
- selon les études réalisées à ce jour, la présence de cette population d'environ 200 individus semble tout à fait compatible avec la capacité d'accueil de l'îlot ;
- cette densité est comparable à celles observées en Grande-Terre, notamment dans la forêt sèche de Saziley dont la composition et la structure sont similaires à celle de la Réserve Naturelle Nationale de l'îlot M'Bouzi.
- le gestionnaire de la réserve a mis en œuvre un suivi rigoureux de l'état de santé de la population de lémuriens ;

**Avis n°2013-01 :**

Le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Mayotte a émis un avis favorable sur le plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de l'îlot M'Bouzi et félicite le gestionnaire de la réserve pour l'excellente qualité de son travail.

Dans le cadre du plan de gestion de la réserve, le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Mayotte recommande, à défaut d'une évacuation totale des lémuriens vers des parcs zoologiques métropolitains, le maintien des individus restants sur l'îlot.

Dans ce cas, il est impératif que ce maintien soit accompagné de l'arrêt total des interventions (nourrissage et abreuvement) sur cette population. De plus, il est indispensable de réaliser un suivi démographique fin et pérenne de cette population ainsi qu'un monitoring des différentes composantes de la végétation.

Le Président du CSPN



CHAMSSIDINE Houlam